

Statut du Club Equestre Galopinos

1. BUTS, SIÈGE ET RESSOURCES

1.1 Sous la dénomination « Club Equestre Galopinos », l'association ayant son siège au Centre Equestre des Chaux à Puidoux, a pour but de :

- promouvoir l'équitation dans tous les domaines
- de développer la pratique de l'équitation par l'organisation de cours, de manifestations, de sorties etc.
- de maintenir les traditions équestres

Le Club Equestre Galopinos est affilié à l'Association Vaudoise des Sociétés Hippiques (AVSH).

1.2. Les ressources financières du Club sont alimentées par :

- les contributions annuelles des membres
- les subventions et dons divers
- les bénéfices de manifestations

2. ORGANES

Les organes sont :

- L'Assemblée générale (AG)
- Le comité

L'Assemblée générale

L'assemblée générale est composée de tous les membres dont la demande d'admission a été acceptée par l'Assemblée.

Toutes les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme juniors.

L'assemblée générale est convoquée par le comité en séance ordinaire, en principe, durant le 1^{er} trimestre de l'année en cours.

L'assemblée générale

- Se prononce sur les rapports du comité et des vérificateurs des comptes
- Nomme le président, les autres membres du comité
- Se prononce sur les démissions et les admissions
- Se prononce sur les propositions qui lui sont soumises par le comité ou par les membres
- Est seule compétente pour prendre des décisions engageant la section concours

Toutes les décisions et nominations font l'objet d'un vote à la majorité des membres présents.

Les démissions sont à adresser au Comité, par écrit avant l'AG. Elles ne sont prises en considération que si le membre s'est dégagé de toutes ses responsabilités envers le Club, que ce soit au niveau financier ou dans d'autres domaines.

Un membre n'ayant pas réglé ses cotisations annuelles est exclu d'office.

Le montant des cotisations est déterminé par l'AG. Les cotisations annuelles s'élèvent actuellement à :

Pour les adultes : Sfr. 70.- par année
Pour les juniors : Sfr. 40.- par année

Le Comité

Le comité est composé au minimum de 5 membres, soit :

- Le Président
- Le Secrétaire
- Le Caissier
- Un membre
- Le Président de la commission des concours

Le comité est rééligible chaque année. Il gère les affaires du Club et agit en son nom.

Le Président

L'assemblée générale élit un Président. Il est responsable de la bonne marche du Club. Toutes décisions doivent impérativement transiter par le Président.

Le Secrétaire

L'assemblée générale élit un secrétaire chargé des questions d'organisation. Il est responsable de la diffusion de l'information entre les différents organes et les membres. Le secrétaire doit faire partie du Comité.

Le Caissier

L'assemblée générale élit un caissier responsable des finances et de l'administration. Le caissier doit faire partie du Comité.

Le Président de la commission des concours

L'assemblée générale élit un Président de la commission des concours chargé de l'organisation des concours. Il est responsable de la diffusion de l'information entre les différents organes et les membres. Il nomme des responsables de différents groupes afin d'assurer la bonne organisation et le bon déroulement des concours.

Le Président de la commission des concours fait partie du Comité.

Les modifications des statuts, tels que présentées ci-dessus, ont été soumis à l'Assemblée Générale du Club Equestre Galopinos le 1^{er} novembre 2014 et ont été approuvés à l'unanimité.

La Présidente :

Christiane Chollet

La Secrétaire :

Anne-Catherine Page